

# CGV – CONDITIONS GENERALES DE VENTES - ADHÉSION

## ASSOCIATION NATIONALE DES PHARMACIENS RETRAITÉS

*En vigueur au 23/05/2022*

### ARTICLE 1 – CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente (dites « CGV ») s'appliquent, sans restriction ni réserve à achat du service suivant :

- Adhésion annuelle à l'Association Nationale des Pharmaciens Retraités (dit « l'Adhésion »)

Tels que proposés par l'Association Nationale des Pharmaciens Retraités (dit « l'ANPR ») aux adhérents non professionnels (« les Adhérents ou l'Adhérent ») sur le site [www.pharmaciensretraites.fr](http://www.pharmaciensretraites.fr) via le formulaire d'adhésion en ligne disponible sur [www.inatix.fr/adhesion/public/1](http://www.inatix.fr/adhesion/public/1).

Les caractéristiques principales de l'Adhésion sont présentées sur le site internet [www.pharmaciensretraites.fr](http://www.pharmaciensretraites.fr).

L'Adhérent est tenu d'en prendre connaissance avant toute adhésion. Le choix et l'achat de l'Adhésion est de la responsabilité de l'Adhérent.

Ces CGV sont accessibles à tout moment sur le site [www.pharmaciensretraites.fr](http://www.pharmaciensretraites.fr) et prévaudront sur tout autre document.

L'Adhérent déclare avoir pris connaissance des présentes CGV et les avoir acceptées en cochant la case prévue à cet effet avant la mise en œuvre de la procédure de commande en ligne du site [www.inatix.fr/adhesion/public/1](http://www.inatix.fr/adhesion/public/1).

Sauf preuve contraire, les données enregistrées dans le système informatique de l'ANPR constituent la preuve de l'ensemble des transactions conclues avec l'Adhérent.

Les coordonnées de l'ANPR sont les suivantes :

Association Nationale des Pharmaciens Retraités

Maison des Pharmaciens

13 rue Ballu 75009 Paris

[contact@pharmaciensretraites.fr](mailto:contact@pharmaciensretraites.fr)

N°SIRET : 91097591100017

## **ARTICLE 2 – TARIF**

L'Adhésion est fournie au tarif en vigueur figurant sur le site [www.inatix.fr/adhesion/public/1](http://www.inatix.fr/adhesion/public/1), lors de l'enregistrement de la commande par l'ANPR.

Les prix sont exprimés en Euros, TTC.

Le tarif tient compte d'éventuelles réductions qui seraient consenties par l'ANPR sur le site [www.inatix.fr/adhesion/public/1](http://www.inatix.fr/adhesion/public/1).

Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité mais l'ANPR se réserve le droit, hors période de validité, d'en modifier le prix à tout moment.

Une attestation établie par l'ANPR est remise à l'Adhérent par mail une fois son paiement validé et son adhésion effective. Elle constitue un justificatif d'adhésion. L'Adhérent est responsable de veiller à la bonne réception par mail de son attestation et doit informer l'ANPR en cas de non-réception de son attestation, en envoyant un mail à [contact@pharmaciensretraites.fr](mailto:contact@pharmaciensretraites.fr).

## **ARTICLE 3 – ACHAT**

Il appartient à l'Adhérent d'adhérer sur le site [www.inatix.fr/adhesion/public/1](http://www.inatix.fr/adhesion/public/1) selon les modalités suivantes :

L'Adhérent remplit dument le formulaire d'adhésion disponible sur le site [www.pharmaciensretraites.fr](http://www.pharmaciensretraites.fr) via le bouton « Adhérer » ou directement sur [www.inatix.fr/adhesion/public/1](http://www.inatix.fr/adhesion/public/1). Il vérifie que son formulaire contient des informations correctes, il choisit son mode paiement pour la cotisation et valide son formulaire.

En fonction du mode de paiement choisi (CB, chèque ou virement) pour régler son Adhésion, des instructions de paiement lui sont fournies. Une fois le paiement effectué et vérifié par

l'ANPR (chèque et virement) ou par la plateforme de paiement (CB), il reçoit par mail son attestation d'adhésion.

L'Adhésion ne sera considérée comme valide qu'après paiement intégral du prix. Il appartient à l'Adhérent de vérifier l'exactitude de la commande et de signaler immédiatement toute erreur.

Toute commande passée sur le site [www.inatix.fr/adhesion/public/1](http://www.inatix.fr/adhesion/public/1) constitue la formation d'un contrat conclu à distance entre l'Adhérent et l'ANPR.

L'ANPR se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande d'un Adhérent avec lequel il existerait un litige au paiement d'une commande antérieure.

L'Adhérent pourra suivre l'évolution de la validation de son Adhésion par mail.

## **ARTICLE 4 – CONDITIONS DE PAIEMENT**

Le prix est payé par voie de paiement sécurisé, selon les modalités suivantes :

- paiement par carte bancaire
- ou paiement par chèque
- ou paiement par virement bancaire sur le compte bancaire de l'ANPR (dont les coordonnées sont communiquées à l'Adhérent lors de la passation de la commande).

Le prix est payable comptant par l'Adhérent, en totalité au jour de la passation de la commande.

Les données de paiement sont échangées en mode crypté grâce au protocole défini par le prestataire de paiement agréé intervenant pour les transactions bancaires réalisées sur le site [www.inatix.fr/adhesion/public/1](http://www.inatix.fr/adhesion/public/1).

Les paiements effectués par l'Adhérent ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues, par l'ANPR.

L'ANPR ne sera pas tenu de procéder à la fourniture de l'Adhésion commandée par l'Adhérent si celui-ci ne lui en paye pas le prix en totalité dans les conditions ci-dessus indiquées.

## ARTICLE 5 – FOURNITURE DES PRESTATIONS

L'Adhésion commandée par l'Adhérent est fournie selon les modalités suivantes :

L'Adhésion à l'ANPR est effective automatiquement après le paiement validé et encaissé et l'attestation reçue par mail. Cette adhésion permet de recevoir les communications exclusives aux adhérents (newsletters,...), de prendre part à la vie de l'association et à ses événements (sorties, voyages, ...).

L'Adhésion est fournie immédiatement à compter de la validation définitive de la commande de l'Adhérent, dans les conditions prévues aux présentes CGV, à l'adresse mail indiquée par l'Adhérent lors de sa commande sur le site [www.inatix.fr/adhesion/public/1](http://www.inatix.fr/adhesion/public/1), sous la forme d'une attestation d'adhésion.

L'ANPR s'engage à faire ses meilleurs efforts pour fournir l'Adhésion commandée par l'Adhérent, dans le cadre d'une obligation de moyen et dans les délais ci-dessus précisés.

Si l'Adhésion commandée n'a pas été fournie dans un délai de quatorze jours après la date indicative de fourniture, pour toute autre cause que la force majeure ou le fait de l'Adhérent, la vente de l'Adhésion pourra être résolue à la demande écrite de l'Adhérent. Les sommes versées par l'Adhérent lui seront alors restituées au plus tard dans les quatorze jours qui suivent la date de dénonciation du contrat, à l'exclusion de toute indemnisation ou retenue.

En cas de demande particulière de l'Adhérent concernant les conditions de fourniture de l'Adhésion, dûment acceptées par écrit par l'ANPR, les coûts y étant liés feront l'objet d'une facturation spécifique complémentaire ultérieure.

À défaut de réserves ou réclamations expressément émises par l'Adhérent lors de la réception de l'Adhésion, celle-ci sera réputée conforme à la commande, en quantité et qualité.

L'Adhérent disposera d'un délai de quatorze jours à compter de la fourniture de l'Adhésion pour émettre des réclamations par mail à [contact@pharmaciensretraites.fr](mailto:contact@pharmaciensretraites.fr), avec tous les justificatifs y afférents, auprès de l'ANPR.

Aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée en cas de non-respect de ces formalités et délais par l'Adhérent.

L'ANPR remboursera ou rectifiera dans les plus brefs délais et à ses frais l'Adhésion dont le défaut de conformité aura été dûment prouvé par l'Adhérent.

## **ARTICLE 6 – DROIT DE RETRACTATION**

Le droit de rétractation peut être exercé par mail, dénuée d'ambiguïté, exprimant la volonté de se rétracter, à [contact@pharmaciensretraites.fr](mailto:contact@pharmaciensretraites.fr).

En cas d'exercice du droit de rétractation dans le délai susvisé, seul le prix de l'Adhésion commandée est remboursé.

Le remboursement des sommes effectivement réglées par l'Adhérent sera effectué dans un délai de quatorze jours à compter de la réception, par l'ANPR, de la notification de rétractation de l'Adhérent.

## **ARTICLE 7 – RESPONSABILITE DE L'ASSOCIATION – GARANTIES**

L'ANPR garantit, conformément aux dispositions légales et sans paiement complémentaire, à l'Adhérent la fourniture d'une Adhésion qui lui donne accès aux mêmes services qu'aux autres Adhérents, conformément aux dispositions de l'article 5 des présentes CGV, jusqu'au 31 décembre de l'année d'adhésion.

Afin de faire valoir ses droits, le Client devra informer l'ANPR, par écrit (mail ou courrier), de l'existence des vices ou défauts de conformité.

L'ANPR rectifiera ou fera rectifier (dans la mesure du possible) les services jugés défectueux dans les meilleurs délais et au plus tard dans les quatorze jours suivant la constatation par l'ANPR du défaut ou du vice.

L'ANPR ne pourra être considéré comme responsable ni défaillant pour tout retard ou inexécution consécutif à la survenance d'un cas de force majeure habituellement reconnu par la jurisprudence française.

L'Adhésion fournie par l'intermédiaire du site [www.inatix.fr/adhesion/public/1](http://www.inatix.fr/adhesion/public/1) sont conformes à la réglementation en vigueur en France. La responsabilité de l'ANPR ne saurait être engagée en cas de non-respect de la législation du pays dans lequel l'Adhésion est fournie, qu'il appartient à l'Adhérent, qui est seul responsable du choix de l'Adhésion demandée, de vérifier.

## ARTICLE 8 – DONNÉES PERSONNELLES

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'Association Nationale des Pharmaciens Retraités pour le traitement des adhésions à l'ANPR. La base légale du traitement est le consentement.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : gestionnaires de l'ANPR, et membre des comités départementaux et régionaux de l'ANPR, prestataire informatique en charge de la maintenance et de l'exploitation du système de gestion des adhésions, pour un usage technique uniquement.

Vos données de paiements ne sont en aucun cas communiquées.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données ; vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données.

Consultez le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter l'ANPR en adressant un mail à [contact@pharmaciensretraites.fr](mailto:contact@pharmaciensretraites.fr) ou un courrier à l'adresse suivante :

ANPR

Maison des Pharmaciens  
13 rue Ballu  
75009 Paris

L'ANPR conservera les données recueillies pendant un délai de 10 ans, à des fins de communication et de statistiques internes pour les données conservées entre 0 et 5 ans et seulement à des fins de statistiques internes pour les données conservées entre 5 et 10 ans.

L'ANPR met en œuvre des mesures organisationnelles, techniques, logicielles et physiques en matière de sécurité numérique pour protéger les données personnelles contre les altérations, destructions et accès non autorisés. Toutefois il est à signaler qu'Internet n'est pas un environnement complètement sécurisé et l'ANPR ne peut garantir la sécurité de la transmission et du stockage des informations sur Internet.

## **ARTICLE 9 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

Le contenu du site [www.pharmaciensretraites.fr](http://www.pharmaciensretraites.fr) et [www.inatix.fr/adhesion/public/1](http://www.inatix.fr/adhesion/public/1) est la propriété de l'ANPR et de ses partenaires et est protégé par les lois françaises et internationales relatives à la propriété intellectuelle.

Toute reproduction totale ou partielle de ce contenu est strictement interdite et est susceptible de constituer un délit de contrefaçon.

## **ARTICLE 10 – DROIT APPLICABLE – LANGUE**

Les présentes CGV et les opérations qui en découlent sont régies et soumises au droit français.

Les présentes CGV sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

## **ARTICLE 11 – LITIGES**

Pour toute réclamation merci de contacter le à l'adresse postale ou mail de l'ANPR indiquée à l'article 1 des présentes CGV.